

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Date : Le mercredi 25 septembre 2019

Heure : 18 h

Lieu : Hôpital Notre-Dame

Adresse : 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1088)

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration,

(Original dûment autorisé)

Sonia Bélanger

Pour de plus amples renseignements :

Mme Marie-Josée Simard

Technicienne en administration

Bureau de la présidente-directrice générale

Téléphone : 514 413-8777 ext. 23100

Courrier électronique : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration

a) Durée

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

c) Forme de la question et durée de l'intervention

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

d) Irrecevabilité d'une question

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
 - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
 - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
 - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
 - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
 - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
18 h	1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité	Résolution
18 h 01	2. Adoption de l'ordre du jour	Résolution
18 h 02	3. Période de questions du public	Information
18 h 32	4. Rapport de la présidente du conseil d'administration	Information
18 h 37	5. Rapport de la présidente-directrice générale	Information
18 h 42	6. Conseil d'administration 6.1 Suivi de la séance ordinaire du <u>12 juin 2019</u> 6.1.1 Adoption du procès-verbal 6.1.2 Affaires découlant 6.2 Suivi de la séance spéciale du <u>26 juin 2019</u> 6.2.1 Adoption du procès-verbal 6.2.2 Affaires découlant 6.3 Suivi de la séance spéciale du <u>19 juillet 2019</u> 6.3.1 Adoption du procès-verbal 6.3.2 Affaires découlant	Résolution Information Résolution Information Résolution Information
19 h	7. Qualité et sécurité des soins et services 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique 7.2 Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 7.3 Cadre conceptuel en éthique	Information Résolution Résolution
19 h 15	8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 12 septembre 2019 8.1 Rapport de la présidente 8.2 Nouvelle procédure d'appréciation du rendement et de la contribution pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services 8.3 Révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs 8.4 Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance	Information Résolutions (8.2 à 8.4)
19 h 20	9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 16 septembre 2019 9.1 Rapport du président	Information
19 h 15	10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 9 septembre 2019 10.1 Rapport du président 10.2 Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020 10.3 Régime d'emprunts à long terme du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020 10.4 Baux immobiliers	Information Résolutions (10.2 à 10.4)
19 h 20	11. Rapports annuels 2018-2019 11.1 Comité de révision 11.2 Comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal	Résolutions 11.1 à 11.2
19 h 45	12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 12.1 Nominations 12.2 Renouvellements de privilèges	Résolutions (12.1 à 12.9)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	12.3 Modifications de privilèges 12.4 Congés 12.5 Départs à la retraite 12.6 Démissions 12.7 Nomination du chef de service de neurologie – Hôpital de Verdun 12.8 Démission du chef de médecine spécialisée – Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal 12.9 Nomination d'un officier de prévention et contrôle des infections	
19 h 50	13. Enseignement universitaire et recherche 13.1 Nomination du directeur scientifique – Centre de recherche en santé publique 13.2 Octroi des privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL 13.3 Renouvellement du mandat de membres au Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté	Résolutions (13.1 à 13.3)
20 h	14. Conseil des sages-femmes 14.1 Renouvellement de contrats de services de sages-femmes 14.2 Procédure – Octroi des contrats des sages-femmes 14.3 Politique allaitement maternel	Résolution Résolution Résolution
20 h 05	15. Dossiers cliniques 15.1 Outil de suivi de l'implantation des composantes du réseau de services intégrés pour les personnes âgées (OSIRSIPA) – Résultats 2018-2019	Information
20 h 10	16. Dossiers administratifs 16.1 Ajustement au nom de la Direction des services généraux et partenariats urbains 16.2 Plan d'organisation 16.3 Nomination du directeur des services généraux et partenariats urbains 16.4 Nomination du directeur du programme jeunesse 16.5 Nomination du directeur des ressources financières 16.6 Nomination du directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique 16.7 Nomination intérimaire au poste de directeur qualité, évaluation, performance et éthique 16.8 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint – Volet projets immobiliers – Direction des services techniques 16.9 Code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal 16.10 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour 16.11 Gestion intégrée des risques et prestation sécuritaire 16.11.1 Politique – Gestion intégrée des risques 16.11.2 Politique – Gestion des événements liés à la prestation sécuritaire des soins de santé et de services sociaux 16.11.3 Procédure – Déclaration d'incident et d'accident 16.11.4 Règlement – Divulgence de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident 16.11.5 Procédure – Divulgence de l'information nécessaire à un usager à la suite d'un accident 16.12 Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Information Résolutions (16.2 à 16.14)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	16.13 Ouverture du concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – soutien administration et performance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal 16.14 Autorisation d'emprunt du MSSS	
20 h 45	17. Questions diverses	
20 h 45	18. Prochaine séance du conseil d'administration	Information
	19. Brève discussion à huis clos	
20 h 45	20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration	Résolution